

Accord de pêche CE/Comores: protocole pour la période du 28 février 1998 au 27 février 2001

1998/0144(CNS) - 17/07/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Allan MACARTNEY (ARE, RU), le Parlement européen approuve le protocole fixant pour la période du 28.02.1998 au 27.02.2001 les possibilités de pêche et la compensation financière concernant la pêche au large de la côte comorienne. Rappelant, une nouvelle fois que le Parlement européen doit être mieux informé sur les accords de pêche, il demande qu'au cours de la dernière année de validité du protocole (et avant le démarrage des négociations en vue de son renouvellement), la Commission présente au Conseil et au Parlement un rapport sur l'application et les conditions d'exécution de l'accord de pêche CE-Comores. Ce rapport porterait notamment sur l'inventaire des ressources de pêche, dans l'optique des petites entreprises de pêche locales, ainsi que sur les aspects scientifiques de l'accord et sur le volet formation professionnelle.